

Désignation de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Néant  \*

**I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N**

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement	- déficit de l'exercice	2
	- moins-values à long terme	3
	- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4
	- plus-value imposée à 15 %	5
TOTAL des lignes 2 à 5		6
Reste (ligne 1 - 6)	7	
Impôt correspondant	8	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)	8b	

**II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

**III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)**

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant) N - 1	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) [17 - 18]	19	

**IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.